

**Etaient présents :**

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré  
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon  
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtellais  
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée  
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée  
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines  
MM. SEJOURNE Serge, DERSOIR Gaëtan - Marans  
M. GUINCHARD Serge – Montguillon  
MM. TROUILLEAU Jacky, LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère  
M. SEREX François - Nyoiseau  
M. BELLIER André – St Martin du Bois  
MM. GRIMAUD Gilles, BRAUD Alain - SEGRE  
MM. FUSELIEZ Didier, HUAULME Yannick - Andigné  
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay  
M. LAURENCEAU Jean Marie – Champteussé sur Baconne  
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph – Gené  
MM. JUTEAU Jean Jacques, CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon  
MM. GLEMOT Etienne, BOURGEAIS Michel, CHALET Daniel, RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers  
Mme BELLIER-POTIER M.Françoise – Montreuil sur Maine  
M. PELE Jacques – Pruillé  
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou  
MM. PARE Marcel, FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou  
M. BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou  
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné  
M. GAUTIER Joseph – Loiré

**Etaient excusés :**

Mme JAMES Marie Agnès –Aviré  
M. BOULTOUREAU Hubert, CHAUVEAU Marie Lise – Bourg D'Iré  
M. RONCIN Joël - Montguillon  
M. ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau  
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois  
Mme MICHEL Muriel, PASQUIER M.Noëlle, M. COTTIER Guy – Sainte Gemmes d'Andigné  
Mme LAMARCHE Sonia - Segré  
M. BOUIN René – Chenillé Changé  
M. FOUCHER Jérôme – Grez Neuville  
M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine  
M. AIGLE Laurent – Pruillé  
M. BERTHELOT Paul, Mme PETITEAU M.Luce – Vern d'Anjou  
Mme CHEVILLARD Nathalie - Angrie

**Etaient absents :**

Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau  
MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – St Sauveur de Flée  
M. LANDRON Alain – Segré  
MM. GAUTIER Jacques, BUOB Patrick – Brain sur Longuenée

Mme COTTIER Jacqueline –Champteussé sur Baconne  
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé  
MM. ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville  
M. CHEVILLARD Jean Alain – Angrie  
MM. BOISNEAU Claude, CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos  
M. COUDRAY Peter - Loiré

Madame FERRY Hélène est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BELLIER demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Fusion des commissions  
“communication et prévention, nouvelles filières“.

Vote : à l'unanimité

### **Compte Administratif 2009 et Compte de Gestion 2009**

Monsieur LAURENCEAU présente le compte administratif de l'exercice 2009.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 66 622,96 €

Résultat de clôture : + 431 202,11 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : + 8 578,79 €

Résultat de clôture : + 18 189,18 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Vote à l'unanimité des deux comptes (administratif et de gestion) 2009

### **Affectation des résultats 2009 de fonctionnement**

Monsieur BELLIER informe qu'il faut affecter les résultats de fonctionnement. Il est proposé d'affecter 59400 € en recettes d'investissement (compte 1068) et 371 802,11 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

Vote : à l'unanimité

### **Produit de la TEOM 2010**

Monsieur BELLIER présente la méthode de calcul pour définir le produit de la TEOM 2010. Le produit attendu pour 2010 s'élève à 1 839 655 € soit une augmentation de 3,38 %. (Voir mode de calcul sur le diaporama).

Vote : Accord du Comité syndical avec une abstention.

## **Budget Primitif 2010**

Monsieur BELLIER présente le budget primitif 2010.

Monsieur SEREX souhaite que les pourcentages soient indiqués entre le B.P. et le réalisé et non entre les deux B.P. Il en est pris acte. Par ailleurs il s'étonne que le coût de collecte et traitement augmente de 6% alors que le coût de la vie augmente de 1,1%.

Monsieur BELLIER informe qu'un marché a été passé avec les entreprises pour 6 ans et que sont appliquées des formules de révision dans lesquelles on retrouve des indices officiels tels que le gazole, les charges de personnel ... Par exemple pour le marché de collecte l'indice de personnel représente 50% des coûts. Le prévisionnel est calculé sur le coût réel du marché.

Monsieur LAURENCEAU rappelle qu'avec le passage à la redevance, il n'y aura plus le 12<sup>ème</sup> de TEOM versé actuellement par la trésorerie tous les mois et qui nous permet de payer les charges à temps. Avec la redevance les recettes ne seront pas aussi régulières et l'excédent actuel permettra d'autofinancer les premiers mois et il sera nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour payer les charges mensuelles suivantes.

Monsieur BELLIER souligne que l'augmentation de la T.G.A.P. et la baisse des recettes filières ont une incidence sur le budget. Le reversement à SITA (partage des recettes en deux au-delà d'un seuil de 200 000 € de recettes filières + soutiens Eco-Emballages) diminue compte tenu de la baisse des recettes filières en 2009. Le SISTO ne maîtrise pas ces coûts.

Monsieur BELLIER rappelle que 25% supplémentaires du coût des déchetteries sont intégrés dans la TEOM, d'où une charge en moins pour les communautés de communes. A compter de 2011, l'usager paiera la totalité du coût des déchetteries à travers la TEOM.

Le budget primitif 2010 a été présenté comme suit :

En fonctionnement :

Dépenses et recettes pour un montant de : 3 265 318,31 €

En investissement :

Dépenses et recettes pour un montant de : 520 154,87 €

Vote du BP 2010 : Accord du Comité syndical avec une abstention.

## **Tarif du broyage pour les collectivités en 2010**

Monsieur PASSELANDE informe que les collectivités qui apportent des déchets verts à la déchetterie paient le broyage des déchets verts. En 2009, le coût réel du service était de 29,72 € la tonne. Il est proposé d'appliquer un coût de 18 € la tonne pour rattraper en deux ans le coût réel. Le tonnage apporté par les collectivités était de 252 tonnes en 2009.

Vote : à l'unanimité

### **Demande de financement auprès de l'ADEME et le Conseil Général pour l'achat de composteurs**

Il est proposé d'acheter 400 composteurs individuels. Monsieur PASSELANDE informe que l'ADEME finance à 50 % et le Conseil Général à 20 %. Le particulier participe à hauteur de 20 €. Une délibération doit être prise pour solliciter les subventions auprès des organismes.

Vote : à l'unanimité

### **Admission en non-valeur**

Monsieur BELLIER présente les admissions en non-valeur adressées par la trésorerie. Le montant global s'élève à 5 011,14 € répartis entre la redevance spéciale (4 773,34 €) et la déchetterie (237,80 €).

Vote : à l'unanimité

### **Election d'un membre du bureau**

Monsieur BELLIER informe que M. COUDRAY Peter a démissionné du bureau pour des raisons personnelles et indique que M. GAUTIER Joseph de Loiré s'est proposé pour le remplacer.

Monsieur SEREX est surpris qu'il n'y ait pas d'appel à candidature.

Le bureau doit être représentatif du territoire. La commune de Loiré est rattachée à la Communauté de Communes du Canton de Candé. Monsieur RAYMOND informe que cette demande a été vue en Communauté de Communes.

Vote : à l'unanimité

### **Fusion des commissions "communication et nouvelles filières"**

Monsieur BELLIER indique que les commissions communication et nouvelles filières ont des points communs et qu'il est souhaitable de les fusionner.

Monsieur GAUTIER remplacera M. COUDRAY. Monsieur BELLIER souhaite élargir la commission et fait appel à candidature pour cette commission. Mme DELANEAU Eugénie se porte candidate.

Monsieur PASSELANDE indique que la commission se réunit environ 5 fois par an. La prochaine réunion a lieu le mercredi 24 mars 2010 à 20 H 00 au SISTO.

Vote à l'unanimité sur la fusion et la nouvelle composition de la commission.

### **Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain à Chazé sur Argos**

M. RAYMOND informe qu'il est nécessaire de réaliser une plateforme pour les déchets verts. La convention initiale d'utilisation était d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>. Afin de construire une plateforme aux normes, la superficie passera à 3 500 m<sup>2</sup> à compter du 24 février 2010.

Vote à l'unanimité

## Questions diverses

### *Etude d'optimisation.*

Monsieur BELLIER présente 2 scénarios qui seront étudiés par le cabinet d'études ATLANCE concernant le mode de collecte et la fréquence.

Monsieur LAURENCEAU indique que la taille du bac dépendra de la fréquence de collecte et de la composition du foyer (nombre de personnes). La facturation sera en fonction du volume du bac et du nombre de présentations du bac à la collecte.

Monsieur BELLIER informe que les sacs jaunes transparents pourraient remplacer les cagettes jaunes.

Monsieur FUSELIEZ s'étonne de ne pas garder les cagettes jaunes pour les remplacer par des sacs plastiques. Ce n'est pas très logique de remettre du plastique en service.

Monsieur BELLIER indique que la collecte des sacs est plus rapide : le sac est pris et emporté alors que la cagette est prise, puis vidée puis reposée. Les sacs sont recyclables. Beaucoup de collectivités opèrent déjà de cette façon. La CRAM fait une recommandation sur la pénibilité du travail concernant la collecte des charges lourdes. L'objectif de cette étude est aussi de maîtriser les coûts.

Monsieur CHALET propose qu'une information soit faite au niveau des annonceurs (grandes surfaces notamment) pour faire réduire le volume de publicités. La mise en place de containers risque d'apporter des nuisances et il faudra créer des espaces dans les communes.

Pour certains, l'apport volontaire est un retour en arrière. Monsieur BELLIER indique que nous avons habitué la population à un certain confort. Actuellement ce sont des propositions qui seront étudiées par le cabinet ATLANCE et propose une validation des 2 scénarios à étudier.

Monsieur SEREX demande le report du vote car il n'a pas eu connaissance des éléments avant.

Monsieur BELLIER propose d'annuler le vote, mais de considérer cette présentation comme une information. Le bureau ATLANCE va étudier ces 2 propositions et les présentera au bureau puis au comité syndical.

### *Déplacement à Château Gontier.*

Une visite a eu lieu à Château Gontier le 15 février dernier pour voir le centre de transfert et écouter leur démarche de redevance incitative.

Monsieur LAURENCEAU indique que sur la déchetterie il est installé des bungalows qui servent de lieu de stockage pour la recyclerie. EMMAUS vient ensuite faire l'enlèvement. Ce qui évite la construction d'un bâtiment.

Concernant la redevance, Monsieur LAURENCEAU indique qu'une période test sur un an permet d'ajuster les fichiers et de faire une facturation à blanc.

Monsieur BELLIER rappelle que la TEOM est facturée au propriétaire et la redevance est facturée à l'occupant.

### ***Projet Ebeaupinière***

Monsieur BELLIER rappelle que des contacts sont pris avec l'ASDIES et l'ARBRE VERT pour faire fonctionner l'atelier de démantèlement et la recyclerie. Si les associations ne s'intéressent pas au projet, il n'y aura pas lieu de mettre en place une recyclerie.

Monsieur BELLIER présente l'esquisse n° 11 concernant la construction de la déchetterie de Sainte Gemmes d'Andigné. L'ADEME finance le bâtiment à hauteur de 50 % plafonnés à 500 000 €. C'est une bonne opportunité. Le passage en avant-projet concerne les parties déchetterie/bâtiment et plateforme déchets verts. Poursuite de l'étude sur le centre de transfert.

### ***Plan de communication 2010***

Monsieur PASSELANDE présente les actions 2010.

Monsieur SEREX demande que le STOP PUB soit distribué en grand nombre. Il est précisé qu'Irène DURAND va mettre en place un plan d'action et que l'action STOP PUB en fait partie.

### ***Contrats passés depuis le dernier comité syndical***

Monsieur BELLIER informe qu'une consultation a été faite pour l'évacuation du broyat de déchets verts des déchetteries. MM. TENAILLEAU et THIERRY ont fait une proposition pour l'enlèvement de broyat évacué à 1,5€ TTC la tonne. Le contrat est d'une durée de 2 ans.

### ***Etude d'optimisation dans le cadre du SEDNO***

Monsieur BELLIER précise que dans le cadre du SEDNO (Communauté de communes de Pouancé Combrée, le SYCTOM Loire Béconnais et le SISTO) une étude sur la mise en régie du service sera menée à partir de mai 2010. Les résultats seront connus en octobre 2010.

### ***Plan départemental d'élimination des déchets***

Monsieur BELLIER informe que le plan départemental est en cours de révision afin de trouver une solution de traitement pour le département.

### ***Recyclage du plastique***

Monsieur BELLIER indique que le recyclage du plastique va vers un élargissement des consignes de tri. A moyen terme les pots, les barquettes, les films et les sacs plastiques seront triés et recyclés.

En conclusion il est remis un stylo en plastique recyclé à chaque membre présent.

Fin de la réunion à 22 H 30

La secrétaire de réunion  
Hélène FERRY